

Bulletin municipal n°504

Mai 2020

<u>Médecin de garde :</u> **2** 15 <u>Pompiers :</u> **2** 18 <u>Gendarmerie :</u> **2** 17 <u>Urgences :</u> **2** 112

Pharmacies de garde: appeler le 32 37, du samedi 19h au lundi 9h, ainsi que les nuits de la semaine.

Secours catholique : 2 06.87.12.70.81 ou 06.78.50.69.18 **Secours populaire :** 02.98.44.80.43

A.D.M.R de l'Iroise: Espace Clos Nevez, route de Plouzané à Saint-Renan. : 02.98.32.60.04. Antenne de

Ploudalmézeau : 02.98.48.06.90.

<u>Service Eau et Assainissement :</u> pour toute demande concernant l'eau et l'assainissement, merci de prendre contact avec le service de la CCPI au 02.98.84.39.40.

SNSM: Alain QUIVORON (06.59.38.54.84) ou Jean Jacques LE LANN (07.83.69.87.61) <u>Urgences Secours en mer :</u> **☎**196 **Conciliateur de justice :** Mr Prietz. Permanence tous les jeudis après-midi sur rendez-vous à la mairie de Ploudalmézeau. **☎** 02.98.48.10.48.

R.A.I.L EMPLOI-SERVICES: Service aux particuliers et mise à disposition de personnel auprès des entreprises et collectivités. Rue du Léon 29830 PLOUDALMÉZEAU. 202.98.48.01.68 et contact@rail-emploi-services.fr

<u>F.N.A.T.H</u>: (Association des accidentés de la vie) Permanences juridiques en mairie de Ploudalmézeau le 3^{ème} mardi du mois de 15h30 à 16h30.

Service Social Maritime:

Madame LE MITH assure des permanences, sur rendez-vous, auprès des marins du commerce et de la pêche chaque 1er jeudi du mois à la mairie de **Portsall** de 10h30 à 12h. Pour prendre rendez-vous et pour toute information sur les autres lieux de permanences, merci de contacter le bureau de Brest au 02.98.43.44.93.

Antenne CLIC à la CCPI: Services à la personne pour les plus de 60 ans. Mme Patricia BOTTA MINGANT au 02.98.84.94.86.

<u>Permanence parlementaire du Député : Didier Le Gac,</u> député de la 3ème circonscription, du lundi au vendredi de 9h à 12h et sur rendez-vous l'après-midi, 11 rue de Kerzouar, à Saint-Renan. Mr Le Gac : 02 98 33 02 20 ou par mail <u>didier.leqac@assemblee-nationale.fr</u>

Correspondants presse:

Ouest-France: Marie-Christine PELLEN au 06.81.77.14.85 et mcpellen.of@orange.fr Télégramme: Jean-Yves TOURNELLEC 06.63.24.11.10 et jeanyvestournellec@bbox.fr

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICPAL /ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS / SAMEDI 23 MAI 2020

Membres du Conseil municipal de LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU, élus au 1er tour des élections le 15 mars 2020

Mme Anne Apprioual	M Le Borgne André	Mme Gallic Brigitte	M Lénaff Daniel	M Roué Jean-Luc
Mme Marty Jeannine	M Bellec Sébastien	Mme Tolmer Sandrine	Mme Priol Annie	Mme Calvez Caroline
Mme Roudaut Sandra	M Patin Rodolphe	Mme Girard Odile	Mme Kerneïs Armelle	M Faudot Alan

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Anne Apprioual, Maire qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

En application de l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités, Le membre le plus âgé de l'assemblée, Mr LE BORGNE André, prend la présidence de l'assemblée. Mme TOLMER Sandrine est désignée secrétaire de séance et Mr LENAFF Daniel et Mme GIRARD Odile sont désignés assesseurs.

Le Président a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire (vote à bulletin secret) conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du C.G.C.T. Un candidat s'est présenté au poste de Maire : Mme APPRIOUAL Anne.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis une enveloppe contenant son bulletin de vote écrit sur papier blanc, dans l'urne. Le dépouillement a donné le résultat suivant : votants : 15, bulletin blanc : 1, suffrages exprimés : 14, majorité absolue : 8. Mme APPRIOUAL Anne a obtenu 14 voix.

Mme APPRIOUAL Anne a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Mme Le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal, ainsi que tous les Lampaulais et Lampaulaises. Elle a souligné l'enthousiasme qui porte l'équipe municipale et pris l'engagement de poursuivre le travail mené par le précédent mandat.

Le conseil municipal a ensuite délibéré pour fixer le nombre des adjoints. Mme Le Maire propose de fixer à 3 le nombre d'adjoints, et de créer un poste de conseiller municipal délégué. Par un vote à main levée, à l'unanimité, le conseil municipal fixe le nombre des adjoints à 3 et décide de créer 1 poste de conseiller municipal délégué.

Il est procédé à l'élection des adjoints et à la nomination du conseiller municipal délégué, par un vote à bulletin secret.

<u>Election du 1^{er} adjoint : Adjoint à l'Urbanisme et aux travaux :</u> 1 candidat. Votants : 15, bulletins blancs : 0, majorité absolue : 8. Mr LE BORGNE André a obtenu 15 voix. Mr LE BORGNE André a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

<u>Election du 2nd adjoint : Adjoint à l'Enfance, à la Jeunesse et à l'Action Sociale :</u> 1 candidate. Votants : 15, bulletins blancs : 1, majorité absolue : 8. Mme GALLIC Brigitte a obtenu 14 voix. Mme GALLIC Brigitte a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

<u>Election du 3^{ème} adjoint : Adjoint aux Associations, au Tourisme et à l'Animation : 1</u> candidat Votants : 15, bulletins blancs : 1, majorité absolue : 8. Mr LENAFF Daniel a obtenu 14 voix. Mr LENAFF Daniel a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

<u>Election du Conseiller Délégué aux Finances</u>: 1 candidat. Votants : 15, Bulletins blancs : 2, majorité absolue : 8. Mr ROUÉ Jean-Luc a obtenu 13 voix. Mr ROUÉ Jean-Luc a été proclamé Conseiller délégué aux Finances et a immédiatement été installé.

INFORMATION / CORONAVIRUS

<u>CE BULLETIN EST DIFFUSÉ UNIQUEMENT PAR MAIL POUR RESPECTER LES CONSIGNES STRICTES DE SECURITÉ</u>
SANITAIRE LIÉES A L'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS

Merci de nous aider à faire circuler les informations auprès des personnes qui n'ont pas de messagerie numérique.

Depuis le 11 mai, le déconfinement a été assoupli, mais le virus du Covid 19 n'a pas disparu et la vigilance sanitaire doit persister pour éviter un rebond de la maladie. C'est pourquoi, toute la population est encouragée à continuer à pratiquer les gestes "barrière". Le port du masque n'est pas imposé dans les espaces extérieurs mais chacun est invité à bien respecter la distanciation physique et le lavage des mains.

Distribution de masques

La municipalité de Lampaul-Ploudalmézeau a procédé à une distribution de masques au label AFNOR, le samedi 23 mai de 14h à 19h à la salle multifonctions. Les familles qui n'ont pas pu se rendre disponible samedi dernier peuvent venir les retirer en mairie.

Renseignements au 02.98.48.11.28. Les masques sont délivrés gracieusement toutefois une contribution pour le CCAS sera appréciée.

* * * * * * * * *

MAIRIE

Courriel: lampaul-ploudalmezeau.mairie@wanadoo.fr

 $\textbf{Site:} \underline{ www.lampaul-ploudalmezeau.fr}$

Horaires d'ouverture de la mairie :

Le lundi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Le mardi de 13h30 à 16h30 et le mercredi de 9h à 12h30.

© 02.98.48.11.28. Fax : 02.98.48.19.32.

Le Centre Communal d'Action Sociale a mis en place pour nos aînés, en appui aux familles, un réseau relationnel de proximité par téléphone. Chacun est également invité à veiller sur ses voisins et sur son entourage. En cas de besoin, n'hésitez pas à appeler la mairie au 02.98.48.11.28.

Vous pouvez également faire appel au service de repas à domicile. Il suffit de vous inscrire par téléphone à la mairie, 02.98.48.11.28, qui fera suivre votre inscription.

ETAT CIVIL

Acte de naissance :

Solyne FROMENT, 13 route du Bourg, fille de Eléonore LE GAD et de Sylvain FROMENT, née à Brest (Finistère), le 24 avril 2020.

Alba LE FAOU, Kergounan, fille de Lila, Capucine DELCHIDRE et de Alexandre LE FAOU, née à Brest (Finistère), le 09 mai 2020.

URBANISME

Avis favorable pour déclaration préalable :

- Mme TREGUER Alice, 9 route de Kervizin, Isolation extérieure, le 24 avril 2020.
- Mme SIMON Samantha, 10 rue du Levant, Portail et portillon, le 28 avril 2020.

DISTRIBUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

Vous avez la possibilité de recevoir le bulletin municipal par mail. Merci de nous communiquer votre adresse internet au 02.98.48.11.28 ou par mail : <u>lampaulploudalmezeau.mairie@wanadoo.fr</u>. Pour les personnes qui préfèrent un format papier, des exemplaires sont disponibles en mairie.

INFORMATIONS

MESSE / PLOUDALMEZEAU :

Depuis le 24 mai, les célébrations publiques sont de nouveau autorisées dans les églises.

Deux messes de la Pentecôte seront célébrées **Dimanche 31 MAI à 9H30 et à 11H**, en l'église de Ploudalmézeau.

La bénédiction des Rameaux n'ayant pas pu avoir lieu, chacun est invité à en apporter lors de ces messes de Pentecôte.

Les paroissiens devront respecter les gestes barrières suivants :

- Utilisation de gel hydroalcoolique.

- Respect de la distanciation d'un mètre entre chaque personne.
- Port du masque obligatoire pour les plus de 11 ans. -Pas d'embrassades ni de serrages de main entre les fidèles.

RECENSEMENT NATIONAL

Tous les jeunes français et françaises ont l'obligation de se faire recenser à la date anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'aux trois mois suivants, à la mairie, munis de leur pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Merci de prendre rendezvous au préalable.

QUALITE DES EAUX:

<u>Eau de consommation humaine</u>: Prélèvement effectué <u>le 12/03/2020</u>: eau d'alimentation conforme. <u>Eau de baignade</u>: Prélèvement effectué <u>le 11/09/2019</u>: eau de bonne qualité.

ASSOCIATIONS LAMPAULAISES

FOYER RURAL

Section Bibliothèque

« Bibliothèque "à emporter":

Depuis le 20 mai votre bibliothèque a repris du service sous forme de réservez-emportez. Le local est toujours fermé au public.

Nous demandons à nos abonnés de venir déposer sans tarder les documents en leur possession dans le hall d'entrée, afin que nous les mettions en "quarantaine" 10 jours avant leur réintégration dans nos rayons. Si vous souhaitez emprunter des livres, vous pouvez utiliser le fichier que vous avez reçu en qualité d'abonné, et nous les réserver sur notre boîte mail : bibliolampaulpld@orange.fr

Vous n'avez pas internet, ou faire le choix sur un fichier vous paraît rébarbatif ? Appelez-nous au 02 98 48 14 40, le mercredi ou le samedi de 15h à 17h ou le jeudi de 14h à 16h et nous choisirons ensemble vos livres. Vous pouvez aussi décider de nous confier le choix d'une sélection surprise. Nous vous remettrons votre commande dans le hall d'entrée de la bibliothèque, aménagé dans le respect des gestes barrières pour votre sécurité.

Jusqu'au 30 mai nous aménageons nos horaires : Mercredi et samedi : 15h-17h / Jeudi : 14h-16h Dimanche : 10h-12h.

UNC / SAINT PABU LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU

Compte-tenu des mesures gouvernementales dues à la crise sanitaire imposant des règles de distanciation physique et de gestes barrière strictes, <u>la journée des retrouvailles</u> prévue **le 20 juin 2020** à Saint-Pabu est annulée. Prenez bien soin de vous et de vos proches.

LE PETIT CAILLOU

Jardin du presbytère

Le petit caillou accompagne la municipalité dans le cadre de la valorisation du jardin du presbytère. Les arbres fruitiers ont été taillés, un potager créé, le bassin défriché... La petite équipe de bénévoles engagés dans l'aventure ne demande qu'à s'étoffer... Merci de vous signaler si vous êtes intéressés par le projet, en envoyant un petit mail à l'adresse de la mairie.

lampaul-ploudalmezeau.mairie@wanadoo.fr

Chacun(e) est bienvenu(e), expérimenté(e) ou pas.

Appel à dons : nous sommes à la recherche d'outils de jardinage, de dalles gravillonnées ou pavés autobloquants, de boutures et plants de fleurs, de quelque chose pour matérialiser des bordures...

Sorties

Si le dé-confinement est confirmé, Le petit caillou vous propose de reprendre les activités nature... Consultez le programme des sorties de l'été sur le site de l'association :

Samedi 11 juillet (19h30-22h30), sortie-repas « Manger autour du feu »

Mercredi 15 juillet (10h-12h), sortie nature ludique et artistique « Les trésors de la plage »

Vendredi 17 juillet (21h-23h), sortie nature « Ciel et nuit »

Mardi 21 juillet (10-12h), sortie nature « Pêche à pied découverte »

Mercredi 19 août (10h-12h), sortie nature « Pêche à pied découverte »

Vendredi 21 août (10h-16h), sortie nature et patrimoine, à la journée « D'île en île »

Stage enfants

Dans l'attente de nouvelles consignes du Gouvernement en matière d'accueil de mineurs, nous ne sommes pas encore en mesure de dire si le stage enfants sera maintenu ou annulé. Nous vous tiendrons au courant.

Renseignements et inscriptions au 02 98 48 07 69 ou associationle petitcaillou@gmail.com

Plus d'infos sur le site http://lepetitcaillou.infini.fr

COMMUNIQUÉS

ECOLE DIWAN / PLOUDALMEZEAU:

Vous êtes intéressés par l'enseignement bilingue breton/français "par immersion" ? Les demandes de renseignements et d'inscriptions pour la rentrée 2020/2021 peuvent être prises auprès de la directrice Mme Emma LECAT, par téléphone au 02.98.48.18.30 ou 06.30.68.34.80 ou par mail skol.gwitalmeze@diwan.bzh. En cette période de crise sanitaire, nous ne proposons pas de portes ouvertes mais nous recevrons sur rendezvous les familles désireuses de visiter l'école et de découvrir son fonctionnement ainsi que la pédagogie qui y est mise en œuvre.

École DIWAN - 3, Rue Cullompton 29830 PLOUDALMEZEAU. Téléphone : 02.98.48.18.30 <u>www.gwitalmeze.diwan.bzh</u> <u>www.facebook.com/Skol-Diwan-Gwitalmeze-127249070742255</u>

LA CROIX ROUGE / PLOUDALMEZEAU :

La Croix-Rouge française a ouvert une nouvelle vestiboutique le 14 septembre dernier à l'espace Kerjolys de Ploudalmézeau. Les horaires d'ouverture sont : les mercredis de 14 h à 18 h, les samedis matin de 10h à 12h, et le 2ème samedi du mois en continu, de 10h à 17h.

La vestiboutique, <u>ouverte à tous</u>, a pour objectif d'être un lieu de vente de vêtements essentiellement (homme, femme, enfant et linge de maison), accessible à toutes les bourses, <u>sans conditions de revenus</u>.

La Croix-Rouge française rappelle qu'elle effectue un travail complémentaire avec les acteurs sociaux du secteur en réalisant des actions conjointes avec les associations déjà présentes sur le territoire. En lien avec les CCAS et les municipalités, elle peut être amenée à faire des dons éventuels de vêtements.

Toute personne désirant intégrer l'équipe de bénévoles pour aider au développement de la vestiboutique peut se renseigner auprès de nos bénévoles ou prendre contact avec l'association au 02.98.84.90.70 ou par mail : ul.pays-iroise@croix-rouge.fr

TRANPORTS SCOLAIRES / RENTREE 2020/2021 :

En septembre 2017, la Région Bretagne s'est vue doter de la compétence transport scolaire hors agglomération et métropole, précédemment assurée par les départements. Chaque territoire ayant fait des choix d'organisations et de tarifications différentes, la Région a hérité d'une situation hétérogène. Elle a engagé dès cette date d'importants chantiers d'harmonisation afin de garantir à chaque élève un traitement équitable des demandes de transport. La rentrée 2020 – 2021 sera marquée par plusieurs évolutions importantes.

Pour l'année 2019 – 2020, le coût de l'abonnement scolaire était de 200€ pour les familles finistériennes. À compter de la rentrée 2020, la Région Bretagne met en place une tarification scolaire harmonisée pour les quatre départements bretons. Cette tarification s'applique pour tous les modes de transport (train, TER, car, bateau) pour les élèves demi-pensionnaires et internes utilisant le réseau BreizhGo.

Pour l'année scolaire, les familles paieront 120€ pour le 1er et le 2ème enfants transportés puis 50€ pour le 3ème. La gratuité s'appliquera à partir du 4ème enfant. Les internes bénéficieront d'un tarif à 90€ pour être transportés en car et en bateau et payeront 120€ pour être transportés en train.

Suite à la pandémie du COVID 19 et au ralentissement d'un grand nombre d'outils de production, la Région Bretagne a dû prendre des mesures exceptionnelles afin de préparer au mieux la rentrée scolaire.

Les inscriptions au transport scolaire pour l'année 2020-2021 devront s'effectuer exclusivement en ligne sur le site https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/finistere

En complément de cette offre de transport scolaire, la Région Bretagne devrait proposer dans le courant du mois de septembre 2020, à tous les jeunes bénéficiant de l'abonnement scolaire, l'option « Scolaire + » permettant pour 80€ supplémentaires par an d'accéder à l'ensemble des cars et des trains TER du réseau BreizhGo. Enfin, afin de répondre aux questions des familles, la Région Bretagne met en place un numéro unique et gratuit - le **02 99 300 300** − accessible depuis le 1^{er} mai 2020.

COMMUNIQUÉS CCPI

<u>COVID Résistance / Un fonds de soutien pour les petites entreprises, professions indépendantes et associations</u>

A l'heure de la reprise d'activité, nombre de petites entreprises et d'associations ont un besoin urgent de trésorerie pour poursuivre leur activité et maintenir leurs emplois. Aux côtés des 4 départements et des 59 intercommunalités Bretagne, de Pays Communauté a rejoint le dispositif « Fonds COVID Résistance » initié par le Conseil régional avec la Banque des Territoires. D'une dotation de 27,5 M€, ce dispositif propose des prêts à taux zéro plafonnés de 10 à 30 000 €. Il s'adresse aux TPE, commerçants, artisans, hôtels et restaurants, acteurs de l'Economie sociale et solidaire (ESS), associations... qui ont jusqu'au 30 septembre 2020 pour déposer leur demande. Modalités et informations sur pays-iroise.bzh

Levée des restrictions d'accès aux déchèteries à l'exception du maintien de la fermeture le dimanche

Nouvelle étape dans la réouverture progressive des déchèteries du Pays d'Iroise : l'accès des usagers n'est plus soumis à la règle et au contrôle de la plaque d'immatriculation. Plus besoin, donc, d'attendre que le dernier chiffre de la plaque corresponde au dernier chiffre de la date du jour pour se rendre en déchèterie. En revanche, attention : si l'accès se fait aux jours et heures habituels d'ouverture (à retrouver sur <u>paysiroise.bzh</u>), les déchèteries demeurent encore fermées le dimanche. Les gestes barrières et la distanciation physique s'appliquent aussi dans l'enceinte des déchèteries. Les agents d'accueil pourront limiter les entrées si trop d'usagers venaient à se présenter sur les sites.

Réouverture de la Communauté de communes et de la Maison de l'emploi

Depuis le 11 mai, date de la levée partielle du confinement, la Maison de l'emploi et les services communautaires accueillant du public à Lanrivoaré ont rouvert leurs portes : l'accueil général, le service Solidarités (CLIC et Habitat) et les pôles administratifs et relation usagers des services eau-assainissement et déchets.

Les accès et les espaces d'accueil et de circulation ont été aménagés et adaptés pour garantir la plus grande sécurité pour les agents et les usagers. Le port du masque n'est pas obligatoire et il n'en sera fourni ni aux entrées ni à l'accueil.

Afin de limiter les déplacements en cette période où l'état d'urgence sanitaire est toujours en vigueur et dans la mesure du possible, il est recommandé de privilégier le téléphone et le mail avant un déplacement en dernier recours. Si vous souhaitez par exemple acquérir un composteur, la commande par téléphone ou mail est privilégiée avec une livraison à domicile.

Commerces de proximité

Un fonds d'urgence économique de 300 000 € a été créé par les élus du Pays d'Iroise pour soutenir les TPE (Très petites entreprises) particulièrement touchées par la crise sanitaire et notamment les commerces frappés

d'une fermeture administrative pendant et pour la plupart au-delà du confinement. Ce dispositif co-financé à part égale par les communes et la Communauté de communes se traduit par l'allocation d'une subvention directe de 1500 € en direction des TPE éligibles. Les entreprises ont jusqu'au 30 juin pour adresser leur demande d'aide au service Développement économique. Toutes les infos sur pays-iroise.bzh.

Covid-19 / Assainissement

Stop aux lingettes dans les WC La période que nous vivons incite sans doute à utiliser beaucoup de lingettes de nettoyage. Rappelons qu'il est INTERDIT de jeter ces lingettes dans les toilettes, cela perturbe le fonctionnement des stations de relevage des eaux usées qui tombent en panne de plus en plus fréquemment. Ces lingettes doivent être jetées dans les sacs à Ordures Ménagères. Merci de faire passer le message autour de vous.

AUTRES INFORMATIONS

SAUVONS LES HIRONDELLES!

Le cri d'alerte du groupe Finistère de la LPO Bretagne! (Ligue pour la Protection des Oiseaux). Un triste constat: la destruction des nids d'hirondelles est une pratique courante. Depuis environ 30 ans la population des

hirondelles a diminué en moyenne de 40% dans tout l'hexagone. Les principales causes de ce déclin sont dues à l'homme : destruction des nids, et utilisation massive d'insecticides, d'où un effondrement de leurs ressources alimentaires. Par conséquence, les nichées doivent être nombreuses et abondantes pour compenser les pertes élevées des populations lors de la migration. Les nids ne doivent pas être détruits, même après le départ des hirondelles, ils seront repris l'année suivante. Epuisées par leur migration, elles ont moins de chance de mener à terme leur nichée si elles doivent reconstruire un nid. N'oublions pas que les hirondelles et les martinets jouent un rôle essentiel dans l'équilibre des écosystèmes ; elles permettent en particulier de lutter naturellement contre les moustiques. Pour toute demande d'information, adressez-nous un mail à finistere@lpo.fr ou contactez-nous au 07 49 22 17 84. Si cette nidification vous occasionne une gêne, nous pourrons vous aider à trouver des solutions. LES HIRONDELLES & LES MARTINETS SONT DES OISEAUX PROTEGES Article L 415-3 du code de l'environnement La destruction intentionnelle des nids est une infraction constitutive d'un délit qui expose à une amende pouvant aller jusqu'à 150.000 € et d'emprisonnement.



EPICERIE SOLIDAIRE MOBILE

ROSALIE, L'EPICERIE SOLIDAIRE MOBILE : L'association « la Société de Saint Vincent-de-Paul » permet aux petits budgets de réaliser leurs courses à faible coût.

Suite à l'épidémie, nous avons trouvé une méthode de livraison afin de permettre aux personnes inscrites de pouvoir réaliser leurs courses, malgré tout, sans aucun contact.

Ils devront me contacter au 07 82 79 41 00 afin de préparer, à l'avance, leur commande hebdomadaire.

La commande sera délivrée, chaque semaine, le mercredi uniquement, aux points de livraison suivants : 9h - 10h Saint Renan / 10h45 - 11h45 Le Conquet / 12h30 - 13h30 Plouarzel / 14h15 - 15h15 Ploudalmézeau / 16h - 17h Milizac